Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20251126-0062_2025-DE

MAIRIE DE BILLIO
MORBIHAN
56420

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°0062/2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de BILLIO, sous la présidence du Maire, Jean-Luc GRANDIN.

Date de la convocation : 21 novembre 2025.

Sont présents : Isabelle BREHELIN, Adrien BINOIST, Jean-Luc GRANDIN, Fabienne DANET, Roseline GABILLET, Jean-Pierre ROUSSEAU, Jean-Luc LE BOUQUIN, Jean-Yves TASTARD.

Excusé : Jean-Loïc JOUBIOUX (donne pouvoir à Jean-Luc GRANDIN).

Secrétaire de séance : Roseline GABILLET.

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR LA GEODETECTION ET LE GEOREFERENCEMENT DES RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Plusieurs millions de chantiers sont entrepris chaque année sur la voirie, le domaine public ou les propriétés privées. Un grand nombre de ces travaux est effectué à proximité de réseaux enterrés, aériens, ... Si ces travaux sont préparés ou exécutés sans précaution, ils peuvent endommager des réseaux et provoquer des incidents.

La réglementation anti-endommagement, en vigueur depuis juillet 2012, a permis une réduction très significative des dommages aux réseaux qui surviennent lors des travaux.

Par ailleurs, il est prévu, à partir du 1er janvier 2026 que les réseaux sensibles en zone rurale devront être géoréférencés en classe A[1]. La commune de Billio est concernée par un réseau sensible : l'éclairage public.

Afin de permettre d'aider les collectivités à améliorer la cartographie des réseaux, Morbihan Energies propose aux collectivités d'adhérer à un groupement de commande via une convention de « financement et de réalisation géodétection et géoréférencement d'éclairage public ».

Il est proposé d'adhérer à ce groupement de commande.

L'enveloppe consacrée à ce programme est estimée à 1 560€ TTC. L'opération ne serait réalisée qu'en 2026.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention avec Morbihan Energie de financement et de réalisation géodétection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public,
- autorise le Maire à signer toutes pièces et actes nécessaires à l'accomplissement de cette opération,

1 La classe A de géoréférencement permet de positionner les éléments constitutifs d'un ouvrage avec une précision inférieure à 40 cm, pour un réseau ou une canalisation rigide, et à 50 cm pour un réseau ou une canalisation flexible.

Pour	9
Contre	/
Abstention	/

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20251126-0062_2025-DE

Le maire,
Jean-Luc GRANDIN



Le secrétaire,
Roseline GABILLET